

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2015

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée ordinaire du conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale (ci-après le «RTC»), tenue le 23 septembre 2015, à 17 h 30, au 399, rue Saint-Joseph Est, Québec, à la salle Armand-Trottier.

Sont présents : Rémy NORMAND, président
Yvan BOURDEAU
Anne CORRIVEAU
Myriam RÉGNIER
Patrick VOYER

Sont absents : Marie France TRUDEL, vice-présidente
France HAMEL
Laurent PROULX
Suzanne VERREAULT

FORMANT QUORUM

Sont aussi présents : Stéphanie DESCHÊNES, secrétaire générale
Alain MERCIER, directeur général

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 15-103

Sur proposition de M^{me} Myriam Régnier, appuyée par M^{me} Anne Corriveau, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2. Période de questions du public

Monsieur le président invite les personnes présentes à la période de questions.

3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 30 juin 2015

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil d'administration reconnaissent en avoir reçu copie;

Résolution 15-104

Sur proposition de M. Yvan Bourdeau, appuyée par M^{me} Anne Corriveau, il est résolu d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du RTC tenue le 30 juin 2015, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

4. Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 8 septembre 2015

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil d'administration reconnaissent en avoir reçu copie;

Résolution 15-105

Sur proposition de M. Patrick Voyer, appuyée par M^{me} Myriam Régnier, il est résolu d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du RTC tenue le 8 septembre 2015, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

5. Attribution de contrats – services de taxi collectif (taxibus)

CONSIDÉRANT que le RTC organise, depuis déjà plusieurs années, un service de taxi collectif pour desservir des secteurs de l'agglomération situés aux extrémités de son territoire;

Résolution 15-106

Sur proposition de M. Patrick Voyer, appuyée par M^{me} Myriam Régnier, il est résolu d'attribuer un contrat pour des services de taxi collectif (taxibus) pour les différents secteurs cités ci-après, aux plus bas soumissionnaires conformes, soit :

- **Association coopérative des taxis Québec** pour les secteurs Lac Saint-Charles – ouest de la rue des Eaux-Fraîches et Lac Saint-Charles – nord du chemin de la Grande-Ligne, pour une dépense n'excédant pas 39 085,40 \$, incluant les taxes nettes applicables et une contingence de 10 %, aux taux unitaires fournis en annexe;
- **Taxi Laurier Ste-Foy (1981) inc.** pour le secteur Laurentien – avenue Notre-Dame / rang Ste-Anne, pour une dépense n'excédant pas 66 485,61 \$, incluant les taxes nettes applicables et une contingence de 10 %, au taux unitaire fourni en annexe;
- **Taxis Ste-Foy Sillery Association Coopérative** pour le secteur Laurentien – rangs St-Ange / St-Denis et nord du Lac St-Augustin et le secteur Saint-Augustin-de-Desmaures – ouest de la ville, pour une dépense n'excédant pas 22 947,18 \$, incluant les taxes nettes applicables et une contingence de 10 %, aux taux unitaires fournis en annexe;
- **Taxis COOP Québec 525-5191** pour le secteur Loretteville – boulevard Valcartier, pour une dépense n'excédant pas 27 446,46 \$, incluant les taxes nettes applicables et une contingence de 10 %, au taux unitaire fourni en annexe;

et ce, pour une période d'un (1) an débutant le 1^{er} octobre 2015, renouvelable pour deux (2) périodes additionnelles de douze (12) mois, le tout, conformément aux documents d'appel d'offres, les sommes requises étant disponibles au poste budgétaire 1-76-78-784-810-81065, sous réserve de l'adoption des budgets pour les années subséquentes.

Adoptée à l'unanimité

6. Attribution de contrat – analyse des huiles usées provenant des moteurs et des transmissions des véhicules

Résolution 15-107

Sur proposition de M. Patrick Voyer, appuyée par M. Yvan Bourdeau, il est résolu d'attribuer un contrat pour l'analyse des huiles usées à **La corporation d'entretien prédictif**, seul soumissionnaire conforme, au prix unitaire de 11,94 \$ par analyse, pour une dépense n'excédant pas 130 189,12 \$, incluant les taxes nettes applicables, pour une période de trois (3) ans débutant le 23 septembre 2015, le tout, conformément aux documents d'appel d'offres, les sommes requises étant disponibles aux postes budgétaires 1-69-33-311-610-61310 et 1-65-37-376-610-61310, sous réserve de l'adoption des budgets pour les années subséquentes.

Adoptée à l'unanimité

7. Attribution de contrat - services professionnels pour la mise à niveau des systèmes d'éclairage au centre Lebourgneuf

Résolution 15-108

Sur proposition de M^{me} Myriam Régnier, appuyée par M^{me} Anne Corriveau, il est résolu d'attribuer un contrat de services professionnels pour la mise à niveau des systèmes d'éclairage à **Morin Éneritech inc.**, soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage final, au prix forfaitaire soumis, pour une dépense n'excédant pas 31 418 \$, incluant les taxes nettes applicables, le tout, conformément aux documents d'appel d'offres, les sommes requises étant disponibles au poste budgétaire 1-00-00-000-180-18210 et au règlement n° 300(5552).

Adoptée à l'unanimité

8. **Attribution de contrat – services professionnels pour accroître temporairement la capacité du Service de l’informatique**

Résolution 15-109

*Sur proposition de M. Patrick Voyer, appuyée par M^{me} Anne Corriveau, il est résolu d’attribuer un contrat de services professionnels pour accroître temporairement la capacité du Service de l’informatique à **Les Services Conseils Systematix inc.**, soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage final, au taux horaire de 43,72 \$, pour une dépense n’excédant pas 286 878 \$, incluant les taxes nettes applicables, pour une période de douze (12) mois débutant le 1^{er} octobre 2015, le tout, conformément aux documents d’appel d’offres, les sommes requises étant disponibles aux postes budgétaires 1-00-00-000-180-18460, 1-00-00-000-180-18450 et aux règlements n^{os} 238(4004), 238(4014), 215(4016), 216(1105), 235(4016) et 301(4013).*

Adoptée à l’unanimité

9. **Attribution de contrats et dépenses afférentes au projet de système intégré de gestion visé par le règlement n^o 301**

CONSIDÉRANT que le 12 juillet 2013, par sa résolution n^o 13-105, le conseil d’administration du RTC adoptait le Règlement n^o301 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses de 11 703 000 \$ pour le plan d’intégration des systèmes d’information 2013-2017;

CONSIDÉRANT que ce règlement a été approuvé par le conseil d’agglomération de la Ville de Québec le 27 août 2013 et approuvé par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l’Occupation du territoire le 2 octobre 2013;

CONSIDÉRANT que le RTC désire faire autoriser l’attribution des contrats et les dépenses afférentes aux contrats à intervenir pour la réalisation de l’un des projets visés par le règlement n^o 301, soit l’acquisition et la mise en place du système intégré de gestion;

Résolution 15-110

Sur proposition de M. Patrick Voyer, appuyée par M^{me} Anne Corriveau, il est résolu d’autoriser l’attribution des contrats et les dépenses afférentes aux contrats à intervenir pour la réalisation de l’un des projets visés par le règlement n^o 301, soit l’acquisition et la mise en place du système intégré de gestion, lequel règlement a été approuvé par les instances prescrites par la Loi sur les sociétés de transport en commun.

Adoptée à l’unanimité

10. **Attribution de contrats – fournitures diverses de quincaillerie**

Résolution 15-111

*Sur proposition de M. Patrick Voyer, appuyée par M. Yvan Bourdeau, il est résolu d’attribuer des contrats pour les fournitures diverses de quincaillerie aux soumissionnaires suivants : **Le Groupe J.S.V. inc., Pièces d’autos CPR inc., Outils Plus M.J. inc., Du-So / Jac-Sil inc., Deschênes & Fils Ltée, Outils de coupe Drillmex inc., Outillage Industriel Québec Ltée, Prévost, une division du Groupe Volvo Canada inc., Compagnie Général Bearing Service inc. et Distributions P.R. inc.**, pour une dépense n’excédant pas 920 144 \$, incluant les taxes nettes applicables et une contingence totale de 20 %, pour une période de trois (3) ans débutant le 1^{er} octobre 2015, le tout, conformément aux documents d’appel d’offres, les sommes requises étant disponibles au poste budgétaire 1-00-00-000-150-15110, sous réserve de l’adoption des budgets pour les années subséquentes.*

Adoptée à l’unanimité

11. **Modification à l’annexe 1 B) de la Politique d’achat de biens et services**

CONSIDÉRANT que le 26 février 2003, par sa résolution n^o 03-18, le conseil d’administration du RTC adoptait la Politique d’achat de biens et services du RTC;

CONSIDÉRANT qu’il y a lieu de procéder à une mise à jour de l’annexe 1 (B) de cette politique;

Résolution 15-112

Sur proposition de M^{me} Myriam Régnier, appuyée par M^{me} Anne Corriveau, il est résolu de remplacer l'annexe 1 (B) de la Politique d'achat de biens et services du RTC, adoptée par la résolution n° 03-18, par l'annexe 1 (B) jointe en annexe du document n° 11 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

12. Adoption du règlement n° 323 – modifiant le règlement n° 317 concernant l'amélioration et le maintien du patrimoine immobilier

CONSIDÉRANT que le Réseau de transport de la Capitale (RTC) a adopté, à son assemblée du 28 janvier 2015, par sa résolution n° 15-14, le règlement n° 317 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses n'excédant pas 992 000 \$ concernant l'amélioration et le maintien du patrimoine immobilier;

CONSIDÉRANT que les autorités du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) ont jugé que le règlement n° 317 devait faire l'objet de modifications soit, de façon générale, en remplaçant l'expression « amélioration et maintien du patrimoine immobilier » par « réfection de bâtiments ».

Résolution 15-113

Sur proposition de M^{me} Anne Corriveau, appuyée par M^{me} Myriam Régnier, il est résolu d'adopter le règlement n° 323 modifiant le règlement n° 317 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses n'excédant pas 992 000 \$ concernant l'amélioration et le maintien du patrimoine immobilier, le tout, tel que détaillé en annexe du document n° 12 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution, et de le transmettre, pour approbation, au conseil d'agglomération de Québec et au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adoptée à l'unanimité

13. Divers

Aucun item n'a été ajouté sous cette rubrique.

14. Période d'intervention des membres du conseil

Monsieur le président invite les membres du conseil à la période d'intervention.

M^{me} Anne Corriveau invite les gens à visiter l'exposition sur le transport collectif présentée à Laurier Québec jusqu'au 27 septembre. Cette exposition a lieu dans le cadre du 150^e anniversaire du transport en commun à Québec.

15. Levée de l'assemblée

Résolution 15-114

Sur proposition de M. Yvan Bourdeau, appuyée par M^{me} Myriam Régnier, il est résolu de lever l'assemblée.

L'assemblée est levée à 18 h 15.

Adoptée à l'unanimité

Rémy Normand, président

Stéphanie Deschênes, secrétaire générale